



Assemblée générale

Distr. générale
27 mai 2010
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Point 112 j) de l'ordre du jour

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations : nomination de trois juges *ad litem* du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies

Lettre datée du 25 mai 2010, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous informer que l'un des trois sièges de juge *ad litem* du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies est devenu vacant. En effet, le juge Michael Adams n'a pas souhaité, pour des raisons de convenance personnelle, accepter la reconduction de son mandat pour une année supplémentaire, que l'Assemblée générale avait approuvée dans sa décision 64/418 du 29 mars 2010. J'appelle donc votre attention sur la nécessité de nommer d'urgence un juge *ad litem* du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies à New York pour un mandat d'un an prenant effet le 1^{er} juillet 2010.

Le Conseil de justice interne, qui a été chargé par l'Assemblée générale, au paragraphe 37 b) de la résolution 62/228, de lui « communiquer ses vues et recommandations concernant deux ou trois candidats pour chaque siège vacant » des tribunaux des Nations Unies, a établi un rapport présentant des candidats qualifiés, que je vous transmets ci-joint pour examen (A/64/791).

Dans ce rapport, le Conseil soumet les noms de deux candidats au siège de juge *ad litem* du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies à New York. En application de la décision 64/418 de l'Assemblée générale, le mandat de ce juge *ad litem* serait d'une durée d'un an et prendrait effet le 1^{er} juillet 2010.

Je vous serais obligé à ce sujet de bien vouloir présenter le rapport du Conseil de justice interne (A/64/791) à l'Assemblée générale afin qu'elle l'examine d'urgence et prenne les dispositions requises.

(Signé) **Ban Ki-moon**

